

Ville de Rouen
Délégation de service public du cinéma de la rue de la république

Rapport d'activités 2012
(du 1^{er} septembre au 31 août)

Rappel de la procédure de DSP

Par délibération du 25 septembre 2009, le Conseil Municipal a adopté le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du cinéma de la Rue de la République, appelé depuis OMNIA REPUBLIQUE, après avoir préalablement consulté, pour avis, la Commission Consultative des services publics locaux le 16 septembre 2009. Pour mémoire, la CCSPL a prononcé à l'unanimité un avis favorable au lancement d'une DSP portant sur un cinéma d'art et essai.

Un appel à candidature a été publié le 13 novembre 2009 et la procédure de sélection s'est ensuite déroulée au cours du 1^{er} semestre 2010.

Les critères du choix étaient les suivants :

- adéquation avec les exigences de la Ville relatives à la qualité du service public
- qualité économique de l'offre
- qualité de la proposition concernant les travaux à réaliser et le dispositif mis en place pour permettre la poursuite de l'activité durant le chantier.

A l'issue des négociations, il est apparu qu'en termes d'offre culturelle, d'offre économique et de qualité architecturale, de pertinence du compte d'exploitation prévisionnel, de compréhension des obligations de service public et de niveau des tarifs proposés, l'offre de la société NOE CINEMAS était la mieux adaptée. C'est le Conseil Municipal du 21 mai 2010 qui a officiellement attribué la DSP à cette société.

Le contrat de Délégation de Service Public a finalement été signé le 8 juillet 2010 avec la société NOE CINEMAS et la réouverture au public a été effective le 1^{er} septembre 2010. La durée du contrat a été fixée à 15 ans.

Rappel exercices 2010 et 2011

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010, l'Omnia République a accueilli 35 123 spectateurs payants (3 868 en septembre, 8 661 en octobre, 12 925 en novembre et 9 669 en décembre) et 1 661 entrées gratuites pour une recette totale de 178 307,50 € et un prix moyen de 5,08 € par spectateur et par ticket vendu. Sur les 157 films projetés, 71 étaient en exclusivité et 143 étaient classés « Art et Essai » dont 15 labellisés « Recherche », 24 labellisés « Jeune Public » et 31 labellisés « Répertoire » soit un exercice 2010 comportant 91 % de programmation Art et Essai.

Sur l'année 2011, l'Omnia République a accueilli un total de 124 879 spectateurs (14.160 en janvier, 13.029 en février, 9.246 en mars, 5.088 en avril, 8.457 en mai, 7.868 en juin, 10.017 en juillet, 8.192 en août, 8.295 en septembre, 12.523 en octobre, 11.787 en novembre et 10.059 en décembre) dont 5 597 entrées gratuites pour une recette totale de 606 334,4 € et un

prix moyen de 5,08 € par spectateur et par ticket vendu. Sur les 396 films projetés à l'Omnia 221 long-métrages étaient en exclusivité et 387 étaient classés « Art et Essai », dont 37 labellisés « Recherche », 41 labellisés « Jeune Public » et 89 labellisés « Répertoire » soit un exercice 2011 comportant 98 % de programmation Art et Essai.

Comme le montre la programmation et notamment le rappel des séances scolaires, des soirées spéciales, des avant-premières, des accueils de personnalités du cinéma et des manifestations exceptionnelles, l'Omnia République s'est dès 2010 intégré à la vie culturelle rouennaise en tissant des liens pérennes avec tous les acteurs culturels locaux et notamment les établissements culturels municipaux qui trouvent en cet établissement un partenaire dynamique force de propositions. Cette intégration dans la vie culturelle rouennaise s'est accentuée en 2011 remplissant ainsi un aspect essentiel du cahier des charges.

L'analyse des comptes de l'Omnia du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 laisse apparaître un résultat net comptable de respectivement – 242 308 € puis de – 162 878 €. Ce déficit est couvert par la société mère Noé Cinémas.

Exercice 2012

Sur l'année 2012, l'Omnia République a accueilli un total de 116 130 spectateurs (15.786 en janvier, 11.058 en février, 10.147 en mars, 7.916 en avril, 8.734 en mai, 8.400 en juin, 6.244 en juillet, 5.475 en août, 7.218 en septembre, 10.157 en octobre, 13.222 en novembre et 11.773 en décembre) dont 5.731 entrées gratuites pour une recette totale de 590.201,21 € et un prix moyen de 5,08 € par spectateur et par ticket vendu.

Sur les 393 films projetés à l'Omnia 230 long-métrages étaient en exclusivité et 379 étaient classés « Art et Essai », dont 63 labellisés « Recherche », 39 labellisés « Jeune Public » et 71 labellisés « Répertoire » soit un exercice 2012 comportant 96,4 % de programmation Art et Essai.

L'Omnia a présenté en 2012 une moyenne de 22 films par semaine (contre 20 demandés au cahier des charges) et une moyenne de 218 séances par semaine (contre 190 demandés au cahier des charges).

Le calendrier des manifestations, évènements, avant premières et soirées thématiques fait apparaître, pour l'année 2012, 278 animations diverses organisées par l'établissement, dont 54 avant-premières. L'Omnia a donc confirmé en 2012 son intégration dans la vie culturelle rouennaise qui en fait désormais un partenaire incontournable des différents acteurs culturels de la ville.

L'analyse des comptes de l'Omnia du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 laisse apparaître un résultat net comptable de respectivement – 242,3 K€, de – 162,9 K€ et de 95,2 K€. Ce déficit est couvert par la société mère Noé Cinémas.

Au début de l'été 2012 (1^{ère} quinzaine de juillet), la totalité des salles a été numérisée permettant ainsi à l'Omnia d'être à la pointe des technologies utilisées dorénavant dans le monde entier. La numérisation facilite la gestion des projections et réduit les coûts de transport notamment. Elle était de toute manière devenue incontournable car les 2 systèmes ne

cohabiteront plus que quelques mois encore, c'est-à-dire que bientôt il ne sera plus possible de diffuser des films récents sur bobines car elles ne seront plus fabriquées. La numérisation des 7 salles représente un coût total de 233 700 € TTC.

En 2012, l'OMNIA a par ailleurs obtenu l'ensemble des labels existants, le label Europa Cinéma en janvier et les 4 labels « Art et Essai » en juin.

Eléments de contexte et perspectives 2013

Le groupe Ciné Métro Art, dont fait partie Le Melville, a perdu en septembre 2013, après avoir fait appel de la décision initiale du CNC, l'ensemble de ses labels Art et Essai à l'échelle nationale. Il ne peut donc plus bénéficier des différentes subventions que ce label permet d'obtenir.

En revanche, au terme du jugement du T.A. du 4 juin 2013, le juge, sur une requête de la société U.G.C., a prononcé l'annulation du contrat de DSP liant la Ville à la société Noé Cinémas, dans un délai de neuf mois à compter de la réception du jugement.

Le juge a fondé sa décision sur la modification de durée du contrat (15 ans au lieu de 10 ans, durée prévisionnelle figurant dans les documents de la consultation), estimant que celle-ci a bouleversé l'économie générale de la D.S.P. dans des conditions telles que, si elle avait été portée à la connaissance du public lors du lancement de la consultation, d'autres entreprises auraient pu faire une offre concurrente.

Il sera donc mis un terme au contrat en cours signé avec NOE Cinémas, au plus tard le 5 mars 2014.

L'annulation juridictionnelle du contrat ne doit pas remettre en cause l'objectif de maintenir une offre cinématographique de qualité en centre-ville et il est impératif que ce cinéma ne connaisse pas d'interruption d'exploitation. En effet, depuis le début de l'année 2013, là où l'ensemble des salles de l'agglomération affiche un recul de fréquentation moyen de 16%, seul l'Omnia affiche un développement de ses publics avec une hausse de 9%.

C'est pourquoi il a été proposé au Conseil Municipal du 11 juillet dernier d'engager une nouvelle procédure de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma République. Le choix de ce mode de gestion est motivé par la technicité particulière qui s'attache aux modalités de fonctionnement de ce type d'établissement et par le savoir-faire spécifique en matière d'activité de programmation et de relations avec les professionnels du secteur. En termes d'organisation, ce mode d'exploitation sera sans incidence sur le fonctionnement des services de la Ville.

Cette délégation de service public s'inscrira dans la continuité de la procédure initiée en 2009. Elle poursuivra donc les mêmes objectifs de maintien d'une offre de cinéma en cœur de ville et de garantie de la pérennité et du développement d'une programmation Art et Essai, conforme au label délivré au cinéma Omnia en 2012, qui restera attaché au cinéma municipal